

Département de l'Hérault

2021_21_05_10

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 21 mai 2021

Membres en exercice: 34

Date de la convocation: 12/05/2021

Présents: 18

Dont Présents non votants :0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un mai l'assemblée réqulièrement convoquée.s'est

réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 0

<u>Présents</u>: Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves

FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier

ROUBICHON-OURADOU, Didier VORDY

Pour: 18 Contre: 0

Votants: 18

Représentés:

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Catherine REBOUL, Jacques SOULIGNAC, Béatrice

TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Économie - Appel à candidatures 2021 " consolidation des projets alimentaires territoriaux " dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) / plan de relance

Le projet alimentaire territorial (PAT) du Pays Haut Languedoc et Vignobles a obtenu, par courrier en date du 8 aout 2019, la reconnaissance officielle du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Les projets alimentaires territoriaux sont des démarches de terrain, volontaires et collectives. Les acteurs intéressés par la question de l'alimentation se regroupent et mettent en œuvre des solutions concrètes pour répondre à des problématiques locales. Le Pays coordonne le PAT sur le territoire avec l'ensemble des acteurs concernés et impliqués, autour des axes stratégiques retenus (renforcer les circuits alimentaires de proximité / Organiser et promouvoir l'offre de produits locaux et le patrimoine agricole / Faciliter l'accès des populations fragiles à une bonne alimentation / Mieux produire, pour mieux manger).

Contexte de l'Appel à candidatures

Concernant les PAT, la mesure 13 du plan de relance prévoit une enveloppe de 80 millions d'euros au niveau national. Elle comporte deux volets :

- Un volet A d'un montant de 7,5 M € au niveau national, qui vise à soutenir l'émergence des PAT à travers l'appel à projets national du programme national pour l'alimentation (PNA);
- Un volet B territorialise de 77 M €, inscrit dans les Contrats de plan État-Régions (CPER), destiné à accompagner la mise en œuvre des actions opérationnelles des PAT.

L'enveloppe régionale du plan de relance allouée au volet B en Occitanie est d'un montant de 10,169M€.

Objectifs

A travers cet appel à candidatures, l'État et le Conseil régional Occitanie entendent soutenir les actions, notamment à travers les investissements, matériels et immatériels, réalisés dans le cadre des PAT pour faire de ces territoires des moteurs de la relocalisation de l'agriculture et d'une alimentation saine, sure, durable et accessible à tous.

Les actions doivent se dérouler dans le cadre d'un projet alimentaire labellisé ou en cours de labellisation.

Les actions doivent constituer un programme d'actions cohérent sur plusieurs années, au minimum 3 ans, même si la durée de financement public se rapporte à une période plus courte.

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Date de réception de l'AR: 25/05/2021
034-253403554-20210521-2021_21_05_10-DE

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Valide l'engagement du Pays Haut Languedoc et Vignobles dans cet appel à projet en tant que coordinateur du projet alimentaire territorial (PAT) et ainsi assurer le rôle de « porteur de projet » de ce programme global et partenarial,
- Autorisele Président à solliciter tous les financements et signer tous les documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Fait à Murviel-Les-Béziers le 21 mai 2021 .

> Le Président, Jean ARCAS

